

CTB/ODB

Concertation Toxicomanies Bruxelles

Le programme bicommunautaire de la Concertation Toxicomanies Bruxelles / Overleg Druggebruik Brussel (CTB/ODB) a débuté ses activités en 1993 et couvre la Région de Bruxelles-Capitale.

En focalisant prioritairement son attention sur les aspects sanitaires et sociaux, et notamment la prévention des toxicomanies, la CTB a développé spécifiquement les missions suivantes :

- collecte de données;
- concertation entre les institutions;
- coordination d'actions de prévention et de prise en charge des usagers de drogues;
- avis et soutien d'actions de réduction de la demande.

La CTB rassemble sur le territoire de Bruxelles-Capitale à la fois :

- des données quantitatives;
- des individus ou institutions de niveaux et/ou de secteurs divers (police, justice, professeurs, intervenants spécialisés et non spécialisés, etc.).

L'objectif général, par le développement de l'intersectorialité des structures existantes (en Région bruxelloise, en Communautés française, flamande et germanophone ainsi qu'au niveau fédéral), est d'arriver à une meilleure coordination.

Dans ce sens, la priorité est don-

née au dialogue – et à la rencontre – entre les différents organismes, actifs dans la Région de Bruxelles-Capitale, liés directement et indirectement (ou de manière plus occasionnelle) à la problématique des toxicomanies. Cet ensemble comprend, entre autres, des organismes de prévention et de réduction des risques, des médecins généralistes, des centres de traitement ainsi que le secteur «répressif» (police, justice), etc.

Au niveau international, la CTB est impliquée dans l'échange d'informations avec des institutions internationales. A ce titre, elle participe activement au travail de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies, en tant que Sous-Point Focal bruxellois, et au Groupe Pompidou – Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illégal des stupéfiants – du Conseil de l'Europe.

Pour la Concertation Toxicomanies Bruxelles, tout produit pouvant donner lieu à un abus ou une dépendance (alcool, médicaments et autres drogues illicites) fait partie intégrante des priorités définies dans son programme (voir encadré ci-dessous).

L'association participe à l'élaboration des politiques et des interventions des acteurs de terrain. Elle soutient enfin des initiatives de recherche et d'évaluation.

La CTB porte un intérêt particulier à

l'analyse de la situation ainsi qu'aux tendances émergentes.

Publics-cibles

Les publics-cibles concernés par le programme de la CTB sont de 5 ordres :

- Le public fragilisé et marginalisé (celui de qui aucune demande ou appel n'émerge).
- Les individus directement «accessibles» se situant dans un cadre spécifique, un milieu circonscrit tels que le milieu du travail, les institutions scolaires, etc.
- Les détenus (le milieu carcéral) et ceux qui ont à faire avec la justice.
- Les individus pris en charge par des centres spécialisés ou non (médecins généralistes, services de santé mentale ou hôpitaux).
- Les usagers susceptibles de bénéficier d'interventions de réduction des risques.



LE PROGRAMME EN 11 POINTS DE LA CONCERTATION TOXICOMANIES BRUXELLES

1. Rassembler les données épidémiologiques de façon systématique.
2. Pourvoir l'information sur les services et les personnes ressources.
3. Soutenir la prévention et rassembler ses acteurs.
4. Encourager les intervenants non spécialisés de première ligne.
5. Développer un accompagnement à la réinsertion.
6. Etablir une coordination entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique.
7. Participer aux travaux et collaborer avec les instances internationales.
8. Intervenir auprès des instances compétentes pour assurer l'aide et les soins aux usagers de drogues.
9. Intervenir auprès de l'Ordre des Médecins et de l'Ordre des Pharmaciens.
10. Soutenir le Comité de Concertation et le Coordonnateur dans la réalisation du programme bruxellois.
11. Encourager et développer la réduction des risques.

Programmes/ Actions

Au niveau des programmes/ actions réalisés, l'association met à disposition des acteurs de terrain, des outils – principalement des logiciels de récolte des données. Fruit de leur rôle de concertation, elle est également sollicitée pour donner des avis, en tant qu'expert, sur divers projets.

La CTB n'organise pas de formation mais de par sa mission de concertation, elle soutient des projets de formations.

Evaluation

Concernant l'évaluation, toute personne ayant sollicité l'aide de l'organisme peut émettre ses réactions.

Au niveau de l'assemblée générale, la CTB vérifie la réalisation des objectifs et les adapte si nécessaire.

Concertation

Pour la CTB, la concertation se veut tant intersectorielle que thématique, interrégionale et internationale.

La concertation méthodologique s'applique quant à elle essentiellement :

- au recueil des données;
- aux programmes de prévention.

Dans ce secteur, ce dernier type de concertation est particulièrement important étant donné la multiplicité des initiatives. Elle permet de clarifier et de donner de la transparence à ce que les uns et les autres recherchent ; elle apporte cohérence et rigueur.

Au départ, la concertation intersectorielle s'est avérée très complexe pour la CTB. Cependant, la situation actuelle permet de confirmer, d'une certaine manière, l'utilité et la nécessité de cette dernière. Des faits permettent en effet d'attester la présence d'une certaine concertation entre différents secteurs ou organismes. ■

POUR EN SAVOIR PLUS...

Les avis et communiqués de presse de la CTB sont disponibles sur le site du Centre de Documentation et de Coopération Sociale (CDCS) : <http://www.cdc.s.irisnet.be>

Prévenir l'abus de drogues à Bruxelles, actes de la Journée d'Etude, avril 1997.

VANDERVEKEN M. (éd. resp.), Programme en 11 points, Concertation Toxicomanies Bruxelles / Overleg Druggebruik Brussel, 1999.

VANDERVEKEN M. (éd. resp.), Soutenir la prévention et rassembler ses acteurs, CTB~ODB, novembre 2000.

VANDERVEKEN M. (éd. resp.), Rassembler les données épidémiologiques de façon systématique, CTB/ODB, novembre 2000.

VANDERVEKEN M. (éd. resp.), Toxicomanie : Stratégie de prise en charge par le médecin généraliste, feuillet d'information.

ADRESSE :
Quai du Commerce, 7, 1000
Bruxelles
Tél.: 02 289 09 60
Fax: 02 512 38 18

COURRIER ÉLECTRONIQUE :
CTB.ODB@beon.be

PERSONNE DE CONTACT :
Dr Mark Vandenvreken
(Coordonnateur du programme CTB/ODB)

VOIR ÉGALEMENT LES FICHES
SANOMÈTRE SUIVANTES :

BIRN (n°46)

FICHE TECHNIQUE :

La prévention des drogues en
CFWB : fonctions (n°6)

EDITEUR RESPONSABLE : D. Piette. **COMITÉ RÉDACTIONNEL :** Ch. Bazelmans, D. Favresse, L. Kohn, A. Levéque, Ch. Lonfils, D. Piette. **SECRETARIAT DE RÉDACTION :** M. Gombert. Sauf mention contraire, les commentaires et implications sont de ULB-PROMES. Université Libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, Unité de Promotion Education Santé (ULB-PROMES), route de Lemik 808, CP596, B-1070 Bruxelles. Tél.: +32.2.555.40.81. Fax: +32.2.555.40.49. Email: promes@ulb.ac.be. Publié avec l'aide du Ministère de la Santé de la Communauté française. **MISE EN PAGE :** Nathalie da Costa Maya, CDCS a.s.b.l. **COLLABORATION POUR LA DIFFUSION ET INFOS :** Anne-Sylvie Ladrirant et Spéciose Nibasenge, CDCS a.s.b.l. (avec le soutien de l'ORBEM). **SITE INTERNET :** www.ulb.ac.be/esp/promes/sano.html

